



## **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 6 OCTOBRE 2014**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi, 6 octobre 2014, à 16 h, à la salle du conseil située au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville et à laquelle étaient présents monsieur André Lamy (siège n° 1), monsieur Jean-Pierre Gélinas (siège n° 2), monsieur Charles Fréchette (siège n° 3), monsieur Gilles A. Lessard (siège n° 5) et madame Murielle Bergeron Milette (siège n° 6), tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de monsieur Yvon Deshaies, maire.

Était absente : Madame Françoise Hogue Plante (siège n° 4)

Était aussi présente : M<sup>e</sup> Sonia Desaulniers, directrice générale et greffière adjointe

---

CONSIDÉRANT qu'en date du 1<sup>er</sup> octobre 2014, vers 9 h, la soussignée, greffière, a reçu, conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C-19), l'ordre verbal de M. le maire Yvon Deshaies, de convoquer tous les membres du conseil municipal à une séance extraordinaire devant se tenir **LE LUNDI 6 OCTOBRE 2014 à 16 h, à l'hôtel de ville de Louiseville, situé au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville**, et ce, afin de considérer les sujets suivants :

### Prière

#### **Points à traiter lors de la séance extraordinaire:**

- 1° Approbation de l'ordre du jour; (2014-404)
- 2° Période de questions – demande des personnes dans la salle (règlements n<sup>os</sup> 2 et 59);
- 3° Participation au souper de la population – mercredi 8 octobre (Festival de la galette)
- \* 4° Octroi de contrat à Pavage J.D. inc. - pavage rues Marcelle-Ferron et Notre-Dame Sud – 109 104 \$ plus taxes
- 5° Offre d'achat du lot 5 458 396 à Kevin Bellemare – 39 636,05 \$ plus taxes
- 6° Autorisation de signature par la directrice générale – Règlement à l'amiable dossier 400-32-012787-144
- 7° Contrat à Multi-Surface – travaux terrain de baseball - 16 300,00 \$ plus taxes

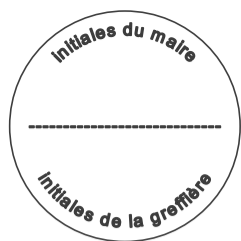
Période de questions – (règlements n<sup>os</sup> 2 et 59)

Clôture de la séance à \_\_\_\_\_

En foi de quoi, j'ai signé à Louiseville  
Ce 3<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2014

---

Maude-Andrée Pelletier  
Greffière



## **SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

L'avis de convocation a été signifié de la façon suivante :

Yvon Deshaies	en mains propres le 3 octobre 2014
André Lamy	à la résidence le 3 octobre 2014
Jean-Pierre Gélinas	à la résidence le 3 octobre 2014
Charles Fréchette	à la résidence le 3 octobre 2014
Françoise Hogue Plante	à la résidence le 3 octobre 2014
Gilles A. Lessard	à la résidence le 3 octobre 2014
Murielle Bergeron Milette	à la résidence le 3 octobre 2014

---

**2014-404**

### **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MURIELLE BERGERON MILETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du lundi 6 octobre 2014 à 16 h tel que présenté.

---

**2014-405**

### **PARTICIPATION AU SOUPER DE LA POPULATION – MERCREDI 8 OCTOBRE (FESTIVAL DE LA GALETTE)**

CONSIDÉRANT que le Festival de la galette de sarrasin organise le souper de la population qui aura lieu le mercredi 8 octobre 2014 à Place Canadel;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ LAMY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que messieurs Yvon Deshaies, André Lamy, Jean-Pierre Gélinas et Charles Fréchette ainsi que madame Murielle Bergeron Milette soient autorisés à participer au souper de la population organisé dans le cadre du Festival de la galette de sarrasin le mercredi 8 octobre 2014 à Place Canadel et que toutes les dépenses relatives à cette activité leur soient remboursées sur production des pièces justificatives.

---

**2014-406**

### **OCTROI DE CONTRAT À PAVAGE J.D. INC. – PAVAGE RUES MARCELLE-FERRON ET NOTRE-DAME SUD – 109 104 \$ PLUS TAXES**

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été effectué pour le pavage des rues Marcelle-Ferron et Notre-Dame Sud;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes conformément à la Loi, lundi le 29 septembre 2014 à 14 h 05 et que le résultat se lit comme suit :



<b>Entrepreneur</b>	<b>Notre-Dame Sud</b>	<b>Marcelle-Ferron</b>	<b>Coût total avant taxes</b>
Maskimo Construction inc.	82 150,00 \$	33 300,00 \$	115 450,00 \$
Construction et Pavage Portneuf inc.	98 417,00 \$	30 204,00 \$	128 621,00 \$
Pagé Construction, division de Sintra inc.	85 621,00 \$	31 500,00 \$	117 121,00 \$
Excavation Normand Majeau inc.	98 551,00 \$	33 282,00 \$	131 833,00 \$
Pavage J.D. inc.	76 200,00 \$	32 904,00 \$	109 104,00 \$
Les Constructions et Pavages Continental, division Construction DJL inc.	88 400,00 \$	32 580,00 \$	120 980,00 \$
Pavage Rive-Nord inc.	107 150,00 \$	44 100,00 \$	151 250,00 \$
Construction et Pavage Boisvert inc.	86 052,00 \$	32 724,00 \$	118 776,00 \$

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est Pavage J.D. inc.;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN-PIERRE GÉLINAS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le contrat pour les travaux de pavage des rues Marcelle-Ferron et Notre-Dame Sud soit octroyé à Pavage J.D. inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour le montant de 109 104,00 \$, plus taxes;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer le contrat pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE le directeur du Service des travaux publics soit autorisé à donner suite à la présente résolution.

**2014-407**

**OFFRE D'ACHAT DU LOT 5 458 396 À KEVIN BELLEMARE – 39 636,05 \$ PLUS TAXES**

CONSIDÉRANT que monsieur Kevin Bellemare a soumis une offre d'achat d'un terrain ayant le numéro de lot 5 458 396 du cadastre officiel du Québec;

CONSIDÉRANT que ledit terrain a une superficie de 13 435,95 pi<sup>2</sup> et se vend au coût de 2,95 \$ le pied carré pour un total de 39 636,05 \$ plus les taxes en vigueur;



POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GILLES A. LESSARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

D'ACCEPTER l'offre d'achat de monsieur Kevin Bellemare pour un terrain ayant le numéro de lot 5 458 396 du cadastre officiel du Québec, et ce, au coût de 39 636,05 \$ plus les taxes en vigueur;

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer le contrat de vente et tous les documents nécessaires afin de donner suite à la présente résolution;

QUE les frais et honoraires liés à cet acte notarié soient assumés par l'acheteur, soit monsieur Kevin Bellemare.

---

**2014-408**

**AUTORISATION DE SIGNATURE PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE –  
RÈGLEMENT À L'AMIABLE DOSSIER 400-32-012787-144**

CONSIDÉRANT que le propriétaire de l'immeuble portant le matricule 4724-21-7649 a transmis une mise en demeure à la Ville de Louiseville pour des dommages qui auraient été causés à sa propriété par un refoulement d'égout;

CONSIDÉRANT que ledit propriétaire a fourni toutes les pièces justificatives nécessaires à l'analyse de ce dossier;

CONSIDÉRANT la poursuite dudit propriétaire contre la Ville de Louiseville devant la Cour du Québec, division des petites créances, sous la cote 400-32-012787-144;

CONSIDÉRANT qu'un règlement à l'amiable est intervenu entre les parties en date du 22 septembre 2014;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de ce règlement, les parties se sont mutuellement engagées à se donner une quittance complète, générale et finale, le tout, sans admission de responsabilité de part et d'autre;

CONSIDÉRANT que les parties désirent mettre fin au présent litige et prévenir toute possibilité de contestation future entre l'une ou l'autre des parties;

CONSIDÉRANT que les parties ont demandé à la Cour du Québec, division des petites créances, d'entériner ce règlement à l'amiable afin de valoir pour jugement;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont reçu toutes les informations nécessaires dans ce dossier et qu'ils sont en accord avec ledit règlement à l'amiable négocié entre le propriétaire et la Ville de Louiseville;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CHARLES FRÉCHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise et ratifie la signature dudit règlement à l'amiable par la directrice générale, et ce, selon les paramètres négociés entre les parties et transmis à la Cour du Québec, division des petites créances;



QUE le conseil municipal ratifie le paiement effectué par la trésorière et transmis audit propriétaire.

---

**2014-409**

**CONTRAT À MULTI-SURFACES – TRAVAUX TERRAIN DE BASEBALL –  
16 300,00 \$ PLUS TAXES**

CONSIDÉRANT l'offre de services de Multi-Surfaces Giguère inc. pour les travaux de réfection du terrain de baseball, plus précisément le monticule du lanceur, la boîte des frappeurs et le losange;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville peut octroyer ledit contrat de gré à gré;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN-PIERRE GÉLINAS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE le contrat pour les travaux de réfection du terrain de baseball, soit le monticule du lanceur, la boîte des frappeurs et le losange soit donné à Multi-Surfaces Giguère inc. selon le détail de l'offre de services datée du 2 octobre 2014 au montant de 16 300,00 \$ plus taxes;

QUE les sommes soient puisées à même une contribution des activités financières 2014 et plus précisément au poste 02-757-00-523;

QUE la directrice du Service des loisirs et de la culture soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

La présente séance est levée à 16 h 20.

---

YVON DESHAIES  
MAIRE

SONIA DESAULNIERS  
GREFFIÈRE ADJOINTE